



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LE 31 JANVIER 2009, A PARIS,

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 10 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION **PAGE COMMUNE**,

IL EST DESIGNE, EN QUALITE DE PRESIDENT DE SEANCE, M. **AMBROISE SOLOMON**

IL EST DESIGNE, EN QUALITE DE SECRETAIRE DE SEANCE, M. **JEAN-PIERRE LOISEL**

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 10 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION **PAGE COMMUNE**,

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 11 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION **PAGE COMMUNE**,

CONSIDERANT LA CONVOCATION ADRESSEE, PAR COURRIEL, AUX ADHERENTS DE L'ASSOCIATION, LE 3 JANVIER 2009,

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION **PAGE COMMUNE** S'EST REUNIE LE SAMEDI 31 JANVIER 2009 EN SON SIEGE SOCIALE SIS 17, RUE DE LA FONTAINE AU ROI, DANS LE 11^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, ET S'EST PRONONCEE SUR LES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

- 1) APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE (ART. 11 DES STATUTS)
- 2) APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE ARRETES AU 31.12.08 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (ART. 11 ET 21 DES STATUTS)
- 3) ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ART. 11 DES STATUTS)
- 4) DELEGATION DES POUVOIRS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ET A LA MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ART. 16 DES STATUTS)
- 5) FIXATION DES MONTANTS DES COTISATIONS POUR L'ANNEE 2009
- 6) DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION (ART. 16 ET 17 DES STATUTS)
- 7) DELEGATION DES POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU BUREAU DE L'ASSOCIATION (ART.16 DES STATUT)
- 8) AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE SOUS-LOCATION AVEC LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL) LA PLUME VAGABONDE
- 9) ADOPTION DU PROGRAMME DES MANIFESTATIONS POUR L'ANNEE 2009 (ART. 10 ET 11 DES STATUTS)
- 10) ADOPTION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2009 DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE (ART. 10 ET 11 DES STATUTS)

1) APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE (ART. 11 DES STATUTS)

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 11 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE SE PRONONSE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION PRESENTE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION.

LE PRESIDENT PRESENTE LE RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2008.

DES SA PREMIERE ANNEE D'EXISTENCE EN TANT QU'ASSOCIATION DECLAREE, PAGE COMMUNE A FAIT LA PLEINE DEMONSTRATION DE SON SUCCES AUPRES DES HABITANTS DU QUARTIER. ELLE A PARFAITEMENT REALISE SON OBJET : ANIMER ET PROMOUVOIR LE QUARTIER DE LA FONTAINE AU ROI, FAIRE VIVRE, DANS CE DERNIER, LA CREATION CONTEMPORAINE AINSI QUE LE DEBAT CULTUREL, EN PARTICULIER, AUTOUR DU LIVRE, AUPRES, NOTAMMENT, DES HABITANTS DES 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS.

GRACE A SON PARTENARIAT PRIVILEGIE AVEC LA LIBRAIRIE LA PLUME VAGABONDE, ELLE A, EN PREMIER LIEU, EFFECTIVEMENT FAIT VIVRE LE DEBAT CULTUREL, AUTOUR DU LIVRE, EN ORGANISANT DES RENCONTRES-DEDICACES ET DES DEBATS-DEDICACES.

LES DEBATS-DEDICACES PORTENT SUR DES QUESTIONS POLITIQUES CONTEMPORAINES. EN 2008, L'ASSOCIATION A AINSI ORGANISE DEUX CYCLES DE DEBATS-DEDICACES, LE PREMIER SUR L'EXCLUSION ET, LE SECOND, SUR LA JUSTICE EN FRANCE. ELLE A AINSI EU LE PLAISIR DE RECEVOIR :

- MONSIEUR JACQUES COTTA, JOURNALISTE, LE 03 AVRIL 2008, A L'OCCASION DE LA PARUTION DE SON OUVRAGE INTITULE *7 MILLIONS DE TRAVAILLEURS PAUVRES* ;
- MONSIEUR SAÛL KARSZ, SOCIOLOGUE, LE 22 AVRIL 2008, A L'OCCASION DE LA PARUTION DE L'OUVRAGE COLLECTIF QU'IL A DIRIGE ET INTITULE *L'EXCLUSION, DEFINIR POUR EN FINIR* ;

- MONSIEUR ANDRE VALLINI, DEPUTE, LE 27 MAI 2008, A L'OCCASION DE LA SORTIE DE SON OUVRAGE INTITULE *JUSTICE POUR LA REPUBLIQUE* ;
- MONSIEUR SERGE PORTELLI, MAGISTRAT, LE 11 JUIN 2008, A L'OCCASION DE LA PARUTION DE SON OUVRAGE INTITULE *RECIDIVISTES, CHRONIQUES DE L'HUMANITE ORDINAIRE*.

ELLE A EGALEMENT EU LE PLAISIR DE RECEVOIR :

- MONSIEUR MICHEL FIELD, JOURNALISTE, LE 28 AVRIL 2008, A L'OCCASION DE LA PARUTION DE SON OUVRAGE COECRIT AVEC MONSIEUR OLIVIER DUHAMEL ET INTITULE *LE STARKOZYSME*.

LES RENCONTRES-DEDICACES SONT DES EVENEMENTS AVANT TOUT LITTERAIRES. EN 2008, L'ASSOCIATION A AINSI EU LE PLAISIR DE RECEVOIR :

- MONSIEUR LAURENT CHALUMEAU, ECRIVAIN, LE 19 JUIN 2008, A L'OCCASION DE LA SORTIE DE SON ROMAN INTITULE *LES ARNAQUEURS AUSSI*.
- EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION HASARDS D'HASARDS, PAGE COMMUNE A EGALEMENT ORGANISE UNE SOIREE SPECIALE, LE 21 MAI 2008, A L'OCCASION DE LA PARUTION DE LA NOUVELLE EDITION DU RECUEIL DE POESIE DE LA POETESSE IRANIENNE FOROUGH FARROKHZAD (1934-1967) INTITULE *LA CONQUETE DU JARDIN*.

L'ASSOCIATION A, EN SECOND LIEU, PLEINEMENT PARTICIPE A L'ANIMATION ET A LA PROMOTION DU QUARTIER DE LA FONTAINE AU ROI EN ORGANISANT TROIS GRANDES MANIFESTATIONS :

- LA COMMEMORATION DE LA CHUTE DE LA DERNIERE BARRICADE DE LA COMMUNE DE PARIS, LE 28 MAI 2008, EN PARTENARIAT AVEC LA SECTION LEON BLUM DU PARTI SOCIALISTE ET EN PRESENCE DE MONSIEUR PATRICK BLOCHE, DEPUTE DE PARIS (11^E - 12^E), MAIRE DU 11^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, PREMIER SECRETAIRE FEDERALE DE LA FEDERATION DE PARIS DU PARTI SOCIALISTE ;

- LA FETE DU QUARTIER, LE SAMEDI 28 JUIN 2008, DE 14H30 A 18H30, GRACE A LA PARTICIPATION AMICALE ET GRACIEUSE DE LA MAJORITE DES ARTISANS ET COMMERÇANTS DE LA RUE DE LA FONTAINE AU ROI. CET EVENEMENT, QUI A ETE AUSSI L'OCCASION D'ORGANISER LE VERNISSAGE DE L'EXPOSITION DE GERALD BLONCOURT INTITULEE *IMAGES A DIRE LE TEMPS PASSE, UNE MEMOIRE PHOTOGRAPHIQUE*, A REMPORTE UN VIF SUCCES AUPRES DES HABITANTS DU QUARTIER ;

- LA NUIT BLANCHE DU ROMAN NOIR, DANS LA NUIT DU SAMEDI 4 AU DIMANCHE 5 OCTOBRE 2008, EVENEMENT MONTE DANS LE CADRE DE L'EDITION 2008 DE LA NUIT BLANCHE AVEC LE SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS ET, BIEN EVIDEMMENT, LA PARTICIPATION DE GRANDS AUTEURS DE ROMANS NOIRS OU POLICIERS. CETTE NUIT BLANCHE DU ROMAN NOIR, CONÇUE COMME UNE INSTALLATION SONORE ET LUMINEUSE CONTEMPORAINE, A EGALEMENT CONNU UN SUCCES REMARQUABLE.

CE PREMIER RAPPORT D'ACTIVITE, SANS ETRE TOTALEMENT EXHAUSTIF, MONTRE QUE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE A PARFAITEMENT REPONDU A SON OBJET DES LA PREMIERE ANNEE DE SON EXISTENCE ALORS MEME QUE SES MOYENS FINANCIERS ETAIENT PARTICULIEREMENT LIMITEES. IL FAUT, A CET EGARD, REMERCIER LA VILLE DE PARIS, LA MAIRIE DU 11^E ARRONDISSEMENT AINSI QUE LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS POUR LEUR AIDE ET LEUR SOUTIEN. IL FAUT ENFIN REMERCIER TOUS LES ADHERENTS DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE ET, EVIDEMMENT, SON PARTENAIRE, SANS LEQUEL RIEN N'AURAIT ETE POSSIBLE, A SAVOIR, LA LIBRAIRIE LA PLUME VAGABONDE.

APRES UNE COURTE DISCUSSION, LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE, EN TANT QUE PRESIDENT DE SEANCE, PROPOSE DE METTRE AU VOIX LA RESOLUTION SUIVANTE :

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 11 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, REUNIE LE SAMEDI 31 JANVIER 2009, APPROUVE LE RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE TEL QU'IL A ETE PRESENTE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ADHERENTS PRESENTS ET REPRESENTES DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE.

2) APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2008 DE L'ASSOCIATION ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE ARRETES AU 31.12.08 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (ART. 11 ET 21 DES STATUTS)

CONFORMEMENT AUX ARTICLES 11 ET 21 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE SE PRONONSE SUR LE RAPPORT FINANCIER DE L'ASSOCIATION PRESENTE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION.

LE PRESIDENT PRESENTE LE RAPPORT FINANCIER DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2008.

SUR LE PLAN FINANCIER, LA PREMIERE ANNEE DE VIE D'UNE PETITE ASSOCIATION COMME PAGE COMMUNE EST TOUJOURS DELICATE CAR ELLE NE PEUT COMPTER QUE SUR SES FONDS PROPRES AU SENS STRICT, AUTREMENT DIT, SUR LES COTISATIONS DE SES ADHERENTS, POUR REALISER PLEINEMENT SON OBJET.

AINSI, A LA DATE D'OUVERTURE DE SON COMPTE BANCAIRE, LE 4 AVRIL 2008, L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE NE DISPOSAIT, EN PRODUITS D'EXPLOITATION, QUE D'UNE SOMME DE 200 EUROS REPRESENTANT LE MONTANT TOTAL DES COTISATIONS DE SES ADHERENTS.

LES ACTIONS ENTREPRISES PAR L'ASSOCIATION ET VISANT A LA REALISATION DE SON OBJET NE POUVAIENT DONC PAS ETRE COUTEUSES SUR LE PLAN FINANCIER. ELLES ONT DONC ESSENTIELLEMENT REPOSES SUR LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE, AUTREMENT DIT SUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE BIENS ET SERVICES AINSI QUE SUR LE BENEVOLAT DE SES ADMINISTRATEURS ET ADHERENTS. L'ASSOCIATION A DONC FAIT PREUVE D'UNE GRANDE RIGUEUR BUDGETAIRE, CE QUI SIGNIFIE QU'ELLE A LIMITE, AU MAXIMUM, SES CHARGES D'EXPLOITATION.

CEPENDANT, DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION A LA NUIT BLANCHE 2008, LA VILLE DE PARIS A SOUHAITE APPORTER SON SOUTIEN FINANCIER. ELLE A, EN EFFET, ATTRIBUE UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 4 000 EUROS QUI, MALHEUREUSEMENT, A ETE VERSEE SUR LE COMPTE DE L'ASSOCIATION QU'APRES LA CLOTURE DE SON PREMIER EXERCICE BUDGETAIRE, SOIT APRES LE 31 DECEMBRE 2008. IL FAUT SOULIGNER QUE CETTE SUBVENTION A ETE VERSEE POUR L'ENSEMBLE DES ACTIONS D'ANIMATION CULTURELLES ENTREPRISES PAR

L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE AU SEIN DU QUARTIER DE LA FONTAINE AU ROI. (CF : DELIBERATION 2008-DAC-616).

AU 31 DECEMBRE 2008, LE COMPTE DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE PRESENTAIT UN SOLDE CREDITEUR DE 44, 93 EUROS.

APRES UNE COURTE DISCUSSION, LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE, EN TANT QUE PRESIDENT DE SEANCE, PROPOSE DE METTRE AU VOIX LA RESOLUTION SUIVANTE :

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 11 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, REUNIE LE SAMEDI 31 JANVIER 2009, APPROUVE LE RAPPORT FINANCIER 2008 ET LES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE TEL QU'ILS ONT ETE PRESENTES PAR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ADHERENTS PRESENTS ET REPRESENTES DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE.

3) ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ART. 11 DES STATUTS)

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 11 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PROCEDE A L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ELIT LES PERSONNES SUIVANTES :

MELLE **NACIRA BEN MOUHOUB**.....,

M. **SACHA ERAKOVIC**.....,

M. **JEAN-PIERRE LOISEL**.....,

MELLE **ALEXANDRA NACU**.....,

M. **MICHEL NOYAL**.....,

M. **AMBROISE SOLOMON**.....,

M. **FRANCK ZENASNI**.....,

EN QUALITE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION **PAGE COMMUNE**.

ILS EXERCERONT LEUR FONCTION CONFORMEMENT AUX STATUTS DE L'ASSOCIATION.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ADHERENTS PRESENTS ET REPRESENTES DE L'ASSOCIATION **PAGE COMMUNE**.

4) DELEGATION DES POUVOIRS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ET A LA MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ART. 16 DES STATUTS)

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 16 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE AUTORISE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE A AGIR PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LES LIMITES DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ADHERENTS PRESENTS ET REPRESENTES DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE.

5) FIXATION DES MONTANTS DES COTISATIONS POUR L'ANNEE 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DECIDE, CONFORMEMENT AUX STATUTS DE L'ASSOCIATION, DE FIXER LES COTISATIONS ANNUELLES DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION COMME SUIT :

POUR LES MEMBRES ACTIFS DE L'ASSOCIATION, MEMBRES FONDATEURS ET MEMBRES, LE MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE SERA, POUR L'ANNEE 2009, DE :.....
DIX EUROS - 10 €.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

POUR LES MEMBRES PASSIFS DE L'ASSOCIATION, MEMBRES BIENFAITEURS, LE MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE SPECIALE SERA, POUR L'ANNEE 2009, DE :.....
CINQUANTE EUROS - 50 €.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

**6) DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION
(ART. 16 ET 17 DES STATUTS)**

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DESIGNENT, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 17 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION, PAR UN VOTE AU SCRUTIN SECRET, PARMIS SES MEMBRES ELUS PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, LE BUREAU DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE :

M. **AMBROISE SOLOMON**....., EN QUALITE DE
PRESIDENT DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE

M. **FRANCK ZENASNI**....., EN QUALITE DE
VICE-PRESIDENT DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE

MELLE **ALEXANDRA NACU**....., EN QUALITE DE
TRESORIERE DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE

M. **JEAN-PIERRE LOISEL**....., EN QUALITE DE
SECRETAIRE DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE

ILS EXERCERONT LEUR FONCTION CONFORMEMENT AUX STATUTS DE L'ASSOCIATION ET, EN PARTICULIER, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 18 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION.

IL EST RAPPELE QUE LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DOIT ACCOMPLIR TOUTES LES FORMALITES DE DECLARATION ET DE PUBLICATION PREVUES PAR L'ARTICLE 5 DE LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901, MODIFIEE PAR L'ARTICLE 4 DE L'ORDONNANCE N° 2005-856 DU 28 JUILLET 2005, ET PAR LE DECRET DU 16 AOUT 1901 MODIFIE PAR LE DECRET N°2007-807 DU 11 MAI 2007, TANT AU MOMENT DE LA CREATION ET DE LA DECLARATION PREALABLE DE L'ASSOCIATION QU'AU COURS DE SON EXISTENCE.

LE PRESIDENT EST, NOTAMMENT, TENU DE FAIRE CONNAITRE, DANS LES TROIS MOIS, TOUS LES CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION, AINSI QUE TOUTES LES MODIFICATIONS APORTEES AUX STATUTS DE L'ASSOCIATION. LE PRESIDENT PREND ACTE DE CE RAPPEL DE L'ARTICLE 23 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE.

**7) DELEGATION DES POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU BUREAU DE L'ASSOCIATION
(ART.16 DES STATUT)**

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 16 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELEGUE TOUS SES POUVOIRS AU BUREAU POUR LA DUREE DU MANDAT DE CE DERNIER.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

8) AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE SOUS-LOCATION AVEC LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL) LA PLUME VAGABONDE.

PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 16 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE, ET AFIN DE PERMETTRE A L'ASSOCIATION DE POURSUIVRE SON OBJET, LE BUREAU AUTORISE LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION A SIGNER UNE CONVENTION DE SOUS-LOCATION AVEC LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL) LA PLUME VAGABONDE, LOCATAIRE PRINCIPAL DES LOCAUX SITUES AU 17 RUE DE LA FONTAINE AU ROI, DANS LE 11^{EME} ARRONDISSEMENT DE PARIS.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU BUREAU.

9) ADOPTION DU PROGRAMME DES MANIFESTATIONS POUR L'ANNEE 2009 (ART. 10 ET 11 DES STATUTS)

POUR SA SECONDE ANNEE D'EXISTENCE EN TANT QU'ASSOCIATION DECLAREE, PAGE COMMUNE SOUHAITE POURSUIVRE ET DEVELOPPER SON OBJET : ANIMER ET PROMOUVOIR LE QUARTIER DE LA FONTAINE AU ROI, FAIRE VIVRE, DANS CE DERNIER, LA CREATION CONTEMPORAINE AINSI QUE LE DEBAT CULTUREL, EN PARTICULIER, AUTOUR DU LIVRE, AUPRES, NOTAMMENT, DES HABITANTS DES 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS.

GRACE A SON PARTENARIAT PRIVILEGIE AVEC LA LIBRAIRIE LA PLUME VAGABONDE, ELLE SOUHAITE CONTINUER A FAIRE VIVRE LE DEBAT CULTUREL, AUTOUR DU LIVRE, EN ORGANISANT DES RENCONTRES-DEDICACES ET DES DEBATS-DEDICACES.

LES DEBATS-DEDICACES PORTENT SUR DES QUESTIONS POLITIQUES CONTEMPORAINES. EN 2009, L'ASSOCIATION VA ORGANISER ORGANISE QUATRE CYCLES DE DEBATS-DEDICACES SUR :

- LES MIGRATIONS,
- LE JUDAÏSME,
- LA PRISON ET PSYCHIATRIE,
- LES NOUVELLES CONSOMMATIONS.

LES RENCONTRES-DEDICACES SONT DES EVENEMENTS AVANT TOUT LITTERAIRES. EN 2009, L'ASSOCIATION RECEVRA DE NOMBREUX ECRIVAINS ET POETES. CERTAINES DE CES RENCONTRES SERONT L'OCCASION D'ORGANISER DES LECTURES EN FAISANT APPEL A DES COMEDIENNES ET DES COMEDIENS PROFESSIONNELS.

L'ASSOCIATION PARTICIPERA A L'ANIMATION ET A LA PROMOTION DU QUARTIER DE LA FONTAINE AU ROI EN ORGANISANT AU MOINS DEUX GRANDES MANIFESTATIONS :

- LA COMMEMORATION DE LA CHUTE DE LA DERNIERE BARRICADE DE LA COMMUNE DE PARIS, LE 28 MAI 2009, EN PARTENARIAT AVEC LA SECTION LEON BLUM DU PARTI SOCIALISTE ET EN PRESENCE DE MONSIEUR PATRICK BLOCHE, DEPUTE DE PARIS (11^E - 12^E), MAIRE DU 11^E ARRONDISSEMENT DE PARIS ;

- LA FETE DU QUARTIER, LE SAMEDI 20 OU 27 JUIN 2009, DE 12H30 A 20H00, GRACE A LA PARTICIPATION AMICALE ET GRACIEUSE DE LA MAJORITE DES ARTISANS ET COMMERÇANTS DE LA RUE DE LA FONTAINE AU ROI.

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 11 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, REUNIE LE SAMEDI 31 JANVIER 2009, APPROUVE LE PROGRAMME DES MANIFESTATIONS 2009 DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE TEL QU'IL A ETE PRESENTE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ADHERENTS PRESENTS ET REPRESENTES DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE.

10) ADOPTION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2009 DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE (ART. 10 ET 11 DES STATUTS)

CONFORMEMENT AUX ARTICLES 10 ET 11 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE SE PRONONSE SUR LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AU BUDGET PREVISIONNEL 2009 DE L'ASSOCIATION PRESENTE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION.

LE PRESIDENT PRESENTE LE RAPPORT SUR LE BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2009.

CONSIDERANT LE RAPPORT FINANCIER 2008 ET LES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, REUNIE CE JOUR, ET, EN PARTICULIER, LA RESOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME DES MANIFESTATIONS POUR L'ANNEE 2009, LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION PROPOSE LE BUDGET PREVISIONNEL 2009 SUIVANT :

- CHARGES D'EXPLOITATION :

- ACHATS : 300 EUROS
- SERVICES EXTERIEURS : 3 000 EUROS DONT LOCATION : 2 200 EUROS
- AUTRES SERVICES : 3 100 EUROS DONT CACHETS : 1 500 EUROS
- AMORTISSEMENTS : 100 EUROS

SOIT UN TOTAL POUR LES CHARGES D'EXPLOITATION, HORS CHARGES FINANCIERES ET CHARGES EXCEPTIONNELS DE : **6 500 Euros**

- PRODUITS D'EXPLOITATION :

- SUBVENTIONS : 5 000 EUROS
- MECENAT : 500 EUROS
- AUTRES PRODUITS : 1 000 EUROS DONT COTISATIONS : 500 EUROS

SOIT UN TOTAL POUR LES PRODUITS D'EXPLOITATION, HORS PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS EXCEPTIONNELS DE : **6 500 Euros**

EN INTEGRANT LES CHARGES EXCEPTIONNELLES ET LES PRODUITS EXCEPTIONNELS, LE BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE S'ELEVE A : **12 500 EUROS**

APRES UNE COURTE DISCUSSION, LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE, EN TANT QUE PRESIDENT DE SEANCE, PROPOSE DE METTRE AU VOIX LA RESOLUTION SUIVANTE :

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 11 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, REUNIE LE SAMEDI 31 JANVIER 2009, APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2009 DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE TEL QU'IL A ETE PRESENTES PAR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ADHERENTS PRESENTS ET REPRESENTES DE L'ASSOCIATION PAGE COMMUNE.

IL EST DRESSE UN PROCES-VERBAL EN DOUBLE EXEMPLAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, SIGNE
PAR LE PRESIDENT DE SEANCE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

SIGNATURES :

M. **AMBROISE SOLOMON**.....,
ETANT **PRESIDENT DE SEANCE**.

M. **JEAN-PIERRE LOISEL**.....,
ETANT **SECRETAIRE DE SEANCE**.

FAIT A PARIS, LE SAMEDI 31 JANVIER 2009.